

Direction Générale des Services
GB/TM/DB/KB

DÉCISION MUNICIPALE N°2024143

Pièce de théâtre « Heureusement que tu l'aimes » – 5 décembre 2024

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, et notamment «de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Considérant qu'il est envisagé dans le cadre de la programmation artistique de la saison théâtrale du Lavandou, de proposer une représentation de théâtre le 5 décembre 2024,

DECIDE

Article 1 : D'engager le prestataire « Les comédies font leur festival », sise 49 rue des 4 cyprès 86180 BUXEROLLES, représenté Mathis PERDRIAT, pour la représentation artistique de la pièce de théâtre « Heureusement que tu l'aimes » à l'Espace Culturel du Lavandou le 5 décembre 2024 à 20h pour un montant total de 5 000 €.

Article 2 : De signer les différents contrats relatifs à l'organisation cet événement.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 4 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 25 septembre 2024

Le Maire
Gil Bernardi

